

INSIDE SECURE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 17 272 501,20 euros
Siège social : Arteparc Bachasson – Bât. A, Rue de la carrière de Bachasson, CS70025
13590 Meyreuil
399 275 395 R.C.S. Aix-en-Provence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce

Nom du mandataire social	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité
Amedeo D'Angelo (1)	2 février 2016	864.000	0,39 €	1 ^{er} octobre 2018	1 ^{er} octobre 2018
Richard Vacher Detournière (2)	16 décembre 2016	100.000	1,34 €	16 décembre 2019	16 décembre 2019

- (1) *Les actions gratuites seront définitivement acquises le 1^{er} octobre 2018, sous réserve d'une double condition (i) de présence jusqu'au 1^{er} octobre 2018, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 1^{er} octobre 2018 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la Société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*
- (2) *Les actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution, sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la Société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*

2. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce

Néant.

3. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année ont été attribuées gratuitement par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité
2 bénéficiaires	30 mai 2016	220.000 (*)	1,516 €	2 février 2019	2 février 2019 (1)
8 bénéficiaires	16 décembre 2016	409.000 (**)	1,34 €	16 décembre 2019	16 décembre 2019 (2)

(*) 1 bénéficiaire s'est vu attribuer 200.000 actions gratuites et le second 20.000.

(**) 2 bénéficiaires se sont vus attribuer 65.000 actions gratuites chacun, 3 en ont reçu 62.000 chacun et 3 en ont reçu 31.000 chacun.

(1) *Les actions gratuites seront définitivement acquises le 2 février 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe jusqu'au 2 février 2019, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 2 février 2019 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*

(2) *Les actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans, sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le groupe pendant les trois prochaines années, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le directoire, après autorisation préalable du conseil de surveillance, pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*

4. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année ont été attribuées gratuitement par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires concernés	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité
2	30 mai 2016	220.000	1,516 €	2 février 2019	2 février 2019
12	16 décembre 2016	600.000	1,34 €	16 décembre 2019	16 décembre 2019

Le directoire